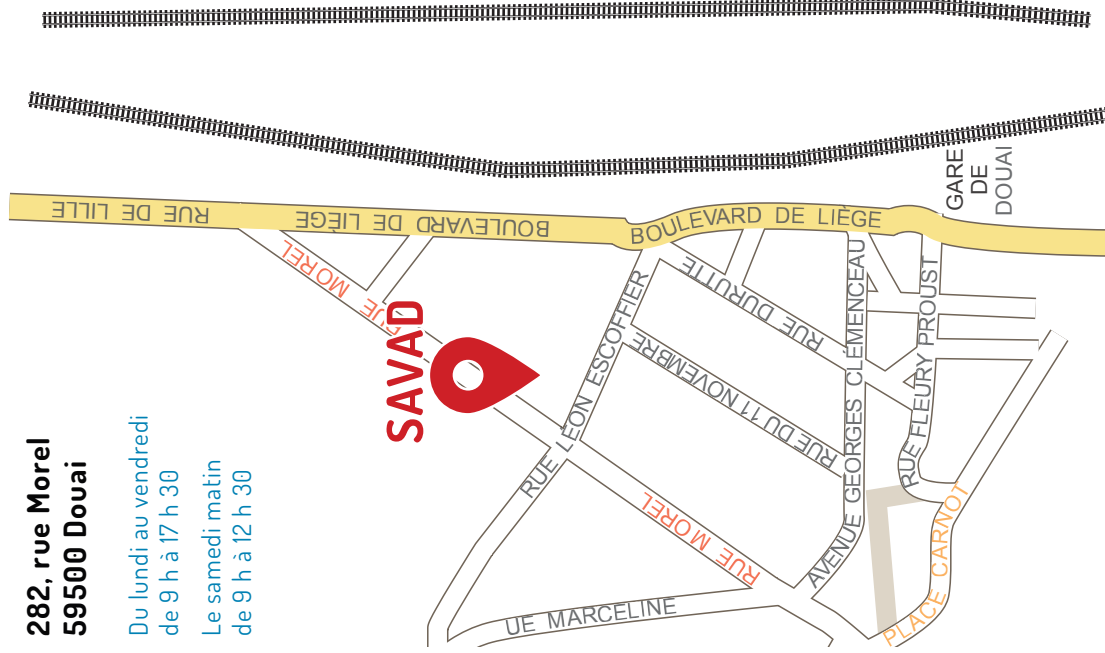


Permanences sans rendez-vous

**282, rue Morel
59500 Douai**

Du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h 30

Le samedi matin
de 9 h à 12 h 30



SAVAD

Prenez rendez-vous en appelant le

03 27 88 29 52

Adresses utiles

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

47, rue Merlin de Douai, 59500 Douai
03.27.93.27.00

MAISON DE L'AVOCAT

70, rue Merlin de Douai, 59500 Douai
03.27.71.59.00

HUISSIERS DE JUSTICE ET AVOUÉS

Listes et coordonnées disponibles
à l'accueil de la juridiction

HÔTEL DE POLICE DE DOUAI

03.27.92.38.38

COMMISSARIATS DE POLICE

Auby : 03.27.95.96.00

Sin le Noble : 03.27.08.60.00

Waziers : 03.27.08.16.01

Somain : 03.27.86.91.70

Aniche : 03.27.71.53.90

GENDARMERIES

Arleux : 03.27.89.52.62

Orchies : 03.20.71.80.57

Douai : 03.27.98.50.47

Police Secours : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

SOS Portable : 112

SOS Médecin : 03.27.97.27.97

Aide aux victimes

Service gratuit

Vous n'êtes pas seul



Délégation de Douai, 282, rue Morel, 59500 Douai

03 27 88 29 52

Permanences avec et sans rendez vous

Les victimes ont des droits

Vous êtes victime d'une infraction : agression physique, attouchement sexuel, escroquerie, vol, dégradation...

La loi vous protège et vous donne des droits.

Quelle que soit la gravité des faits :

- Vous avez le droit d'être **considéré** avec **bienveillance** et accueilli dans le **respect de votre dignité**
- Vous avez le droit de recevoir **gratuitement et rapidement**, tout au long de la procédure, toute information nécessaire sur vos droits et la façon de les faire valoir
- Vous avez le droit de connaître les institutions et les services auxquels vous pouvez vous adresser
- Vous avez le droit de savoir le type d'aide dont vous pouvez bénéficier.

Vous devez accepter le cadre imposé par la loi et respecter les institutions chargées de l'appliquer.

Vous devez apporter une coopération loyale aux autorités policières et judiciaires.

Pour que la justice soit rendue de façon équitable, sereine et dans un délai raisonnable,

- Vous devrez effectuer plusieurs sortes de démarches ;
- Vous rencontrerez différents professionnels au long du parcours que vous entamez.

SAVAD

Service d'Aide aux Victimes et d'Accès au Droit

Le SAVAD, composé de juristes et de psychologues, accompagne les justiciables dans leurs démarches juridiques, administratives, sociales... Ces derniers peuvent par ailleurs bénéficier d'un soutien et d'un suivi psychologique individualisé, confidentiel et totalement gratuit.

Vous êtes victime d'infraction pénale, vous pouvez gratuitement être écouté, soutenu, accompagné et orienté en toute confidentialité par les juristes, victimologue et psychologue de l'association SCJE.

Les démarches pour lesquelles le SAVAD peut vous aider

- Porter plainte
- Se constituer partie civile
- Obtenir des dommages et intérêts
- Résoudre un problème d'assurance
- Engager une procédure de divorce
- Demander une pension alimentaire
- Régler un litige avec un propriétaire, un locataire, un voisin...

confidentialité

aide

soutien

dignité

aide

démarches

écoute

orientation

Vous avez besoin d'être écouté,
soutenu, accompagné, informé...

Contactez nous au
03 27 88 29 52

Avec le soutien de

